

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT
DU
GARD

SEANCE DU 4 JUIN 2020
DELIBERATION N° 07
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
19	19

Date de la
convocation
29/05/2020

L'an deux mille vingt et le quatre juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice.

Mme Karine PERROTIN a été nommé secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-21 ;

OBJET
DE LA
DÉLIBÉRATION

Considérant que suite au renouvellement des Conseillers municipaux, il y a lieu de désigner, outre Monsieur le Maire, un délégué titulaire et des délégués suppléants pour représenter la Commune au sein des Conseils d'écoles ;

Vu les candidatures,

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions :

**DESIGNATION
DES DELEGUES
POUR SIEGER
AUX CONSEILS
D'ECOLES**

- DECIDE de procéder, sans scrutin secret, à la désignation d'un délégué titulaire et de 2 délégués suppléants, appelé à siéger au sein des Conseils d'écoles ;

- DESIGNNE donc :

Déléguée titulaire : Catherine REWUCKI

Déléguée suppléante à l'école maternelle : Karine MATHIEU

Déléguée suppléante à l'école élémentaire : Anne-Laure HUNOT

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20200604-DE07-040620-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2020

Affichage : 05/06/2020

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

